Conseil Municipal Ordinaire

Procès-Verbal de la séance du 27 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Lydie-Laure BERTHIER, Claudine KELLER et Claire POIRION, Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Marc BOURGY, René MATHIEU, Benoît BANCE et Julien BAILHACHE.

Étaient absents excusés : Messieurs Marc ESPIEUX, Nicolas CHAUSSIER et Romuald AMELINE.

Nombre de Conseillers : 13 - Nombre de présents : 10 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis CHAPART

Date de convocation : 17/05/2024 Date d'affichage : 17/05/2024

La séance est ouverte à 20h30.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité des présents.

2) Décision du Maire prise en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT

- Ouverture ligne de trésorerie
- Attribution du marché public de travaux pour l'impasse des Meuniers et la viabilisation de 4 parcelles à bâtir.

3) Décision budgétaire modificative N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération D.C.M 13/2024, en date du 25 mars 2024 approuvant le Compte Administratif 2023,
Vu la délibération D.C.M 16/2024, en date du 25 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Considérant que le don de véhicule reçu par le Département qui doit entrer dans l'inventaire communale,

Considérant que pour intégrer ce don à l'inventaire, il faut réaliser des écritures comptables,

Considérant que les sommes prévues au Budget Primitif 2024 au chapitre 20 (compte 202) pour 849,39€ et au chapitre 21 (compte 2151) pour 864,00€ auraient dû être prévues au chapitre 041 pour la réalisation d'écriture permettant la mise à jour de l'inventaire communale,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits au chapitre 041 pour réaliser les écritures décrites ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité
Voix pour : 10, voix contre : 0, abstention : 0

-VOTE la décision budgétaire modificative suivante pour le don de véhicule :
Section investissement :

DEPENSES		RECETTES	
041	8 000€	041	8 000,00€
2182		1323	

-VOTE la décision budgétaire modificative suivante pour la mise à jour de l'inventaire :
Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
041	864€	041	864€
2151		2033	

DEPENSES		RECETTES	
041	849,39€	041	849,39€
202		2033	

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4) Rétroactivité du contrat rural signé en 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 26.2022 du 29 septembre 2022 pour l'obtention d'un nouveau contrat rural,
Considérant les objectifs de la politique des Contrats ruraux Yvelines+, élaborée par le Conseil départemental des Yvelines, apportant un financement complémentaire à celui des Contrats ruraux, dans le but de soutenir l'investissement du bloc communal.
Considérant que les Contrats ruraux Yvelines+ adoptés entre le 24 juin 2022 et le 29 septembre 2023 par le Conseil départemental des Yvelines sont éligibles aux nouvelles modalités adoptées le 29 septembre 2023, sous réserve d'en respecter le règlement.
Considérant que sont éligibles uniquement les opérations bénéficiant déjà d'un financement départemental au titre dudit Contrat rural Yvelines +, et selon le dossier de candidature initial et le plan de financement associé.
Considérant que la Commune est engagée dans le cadre d'un Contrat rural Yvelines+ adopté le 17/02/2023 par le Conseil départemental pour les opérations suivantes :
-1) Création d'une salle de classe pour 303 606 € H.T.
-*2)* Extension du CLSH pour 439 085 € H.T.
Le montant total des travaux s'élève à 742 691 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Voix pour : 10, voix contre : 0, abstentions : 0

Le Conseil Municipal s'engage :
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- À compléter le dossier de Contrat rural Yvelines+ selon les nouvelles modalités du règlement,

- À apporter tous les compléments d'information nécessaires au suivi et à l'évaluation du CRY+ notamment en matière de développement territorial durable (indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, grille « développement durable »),
- À rencontrer l'opérateur départemental Activity si le montant de travaux d'une des opérations est supérieur à 1 M€ HT,
- À mentionner la participation du Département des Yvelines et apposer son logotype dans toute action de communication
- À demander les panneaux d'information mentionnant la participation du Département des Yvelines pour chaque opération inscrite au contrat,
- Apposer un panneau d'information sur la participation départementale dès l'inauguration et l'ouverture des équipements ou espaces publics.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Voix pour : 10, voix contre : 0, abstentions : 0

- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines un avenant au Contrat rural Yvelines + pour la modification de la subvention attribuée de 70 000 € à 70 883 €, soit 70% d'un montant plafonné à 101 262 €.
- **DECIDE** de compléter le dossier en vue de la conclusion d'un avenant au Contrat rural Yvelines+ selon les éléments exposés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5) Demande de subvention auprès du Département des Yvelines dans le cadre des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Prunay-en-Yvelines pour la tranche ferme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement du dispositif « Restauration des Patrimoines historiques 2024-2025 », adopté par délibération du Conseil départemental des Yvelines le 1er mars 2024.
Considérant le projet de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Prunay-en-Yvelines,
Considérant les différentes tranches de réalisation nécessaires à la restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Prunay-en-Yvelines établi par la société AEDIFICIO,
Considérant la tranche ferme estimée à un montant de 297 586,52 € HT, dont les travaux devraient être entrepris au 1er trimestre 2025,
Vu le courrier en date du 17 mai 2024 envoyé à Monsieur le préfet afin d'obtenir l'autorisation de dépassement des 80% de subventions publiques sur ce projet de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Prunay-en-Yvelines,
Considérant qu'il apparaît souhaitable de solliciter pour les travaux de la tranche ferme une subvention auprès du Département des Yvelines et de la DRAC Ile-de-France.
Considérant que la commune va également solliciter un financement auprès de la Région Ile-de-France et de la DRAC Ile-de-France,
Vu le plan de financement prévisionnel de cette opération, annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Voix pour : 10, voix contre : 0, abstentions : 0

- APPROUVE le projet de restauration de l'église Saint-Pierre Saint Paul pour un montant de 297 586,52 HT (tranche ferme) ;
- SOLLICITE auprès du Conseil départemental un subvention pour cette opération
- **ATTESTE** du non-démarrage de l'opération ;

Le conseil municipal s'engage à

- **ASSURER** le financement correspondant et à inscrire les crédits correspondants au budget 2025 et suivants de la commune ;
- **NE PAS COMMENCER** les travaux avant l'octroi des subventions par le Conseil Départemental, la DRAC Ile-de-France et la Région Ile-de-France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention auprès du Département des Yvelines, aux travaux de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul pour la tranche ferme et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

6) Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Prunay-en-Yvelines pour la tranche ferme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé proposé par la Région Ile-de-France,
Considérant le projet de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Prunay-en-Yvelines,
Considérant les différentes tranches de réalisation nécessaires à la restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Prunay-en-Yvelines établi par la société AEDIFICIO,
Considérant la tranche ferme estimée à un montant de 297 586,52 € HT, dont les travaux devraient être entrepris au 1er trimestre 2025,
Vu le courrier en date du 17 mai 2024 envoyé à Monsieur le préfet afin d'obtenir l'autorisation de dépassement des 80% de subventions publiques sur ce projet de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Prunay-en-Yvelines,
Considérant qu'il apparaît souhaitable de solliciter pour les travaux de la tranche ferme une subvention auprès de la Région Ile-de-France d'un montant de 59 517,30€ (20%).
Considérant que la commune va également solliciter un financement auprès du Département des Yvelines et de la DRAC Ile-de-France,
Vu le plan de financement prévisionnel de cette opération, annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Voix pour : 10, voix contre : 0, abstentions : 0

- APPROUVE le projet de restauration de l'église Saint-Pierre Saint Paul pour un montant de 297 586,52 HT (tranche ferme) ;
- SOLLICITE auprès de la Région Ile de France une subvention pour cette opération
- **ATTESTE** du non-démarrage de l'opération ;

Le conseil municipal s'engage à

- **ASSURER** le financement correspondant et à inscrire les crédits correspondants au budget 2025 et suivants de la commune ;
- **NE PAS COMMENCER** les travaux avant l'octroi des subventions par le Conseil Départemental, la DRAC Ile-de-France et la Région Ile-de-France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France, aux travaux de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul concernant la tranche ferme et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

7) Demande de subvention auprès de la DRAC Ile-de-France dans le cadre des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Prunay-en-Yvelines pour la tranche ferme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la possibilité d'obtenir un financement de la DRAC Ile-de-France,
Considérant le projet de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Prunay-en-Yvelines,
Considérant les différentes tranches de réalisation nécessaires à la restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Prunay-en-Yvelines établi par la société AEDIFICIO,
Considérant la tranche ferme estimée à un montant de 297 586,52 € HT, dont les travaux devraient être entrepris au 1er trimestre 2025,
Vu le courrier en date du 17 mai 2024 envoyé à Monsieur le préfet afin d'obtenir l'autorisation de dépassement des 80% de subventions publiques sur ce projet de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Prunay-en-Yvelines,
Considérant qu'il apparaît souhaitable de solliciter pour les travaux de la tranche ferme une subvention auprès de la DRAC Ile-de-France.
Considérant que la commune va également solliciter un financement auprès de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines
Vu le plan de financement prévisionnel de cette opération, annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Voix pour : 10, voix contre : 0, abstentions : 0

- APPROUVE le projet de restauration de l'église Saint-Pierre Saint Paul pour un montant de 297 586,52 HT (tranche ferme) ;
- **SOLLICITE** auprès de la DRAC Ile-de-France une subvention pour cette opération
- **ATTESTE** du non-démarrage de l'opération ;

Le conseil municipal s'engage à

- **ASSURER** le financement correspondant et à inscrire les crédits correspondants au budget 2025 et suivants de la commune ;
- **NE PAS COMMENCER** les travaux avant l'octroi des subventions par le Conseil Départemental, la DRAC Ile-de-France et la Région Ile-de-France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention auprès de la DRAC, aux travaux de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul pour la tranche ferme et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

8) Demande de subvention communale exceptionnelle à une association

Monsieur le Maire retire cette délibération de l'ordre du jour. Il explique que compte tenu de l'organisation et du déroulement de la manifestation prévue par les EPYS, il n'y a plus lieu de verser de subvention exceptionnelle.

9) Informations relatives à la Communauté d'Agglomération et aux Syndicats Intercommunaux

Rambouillet territoire : Fond de concours habitats rural : la demande faite par la commune pour bénéficier du fond de concours de l'habitat rural proposé par Rambouillet Territoire a été voté et accordé pour les travaux concernant la rénovation énergétique du logement sis 1 rue d'Esclimont.

SEASY : Le rapport annuel sera présenté lors du prochain conseil municipal

SICTOM : Une réunion a eu lieu le 25 avril avec comme point important voté, l'attribution du marché de collecte des ordures ménagères à l'entreprise retenue. A la suite de ce marché, l'entreprise actuelle Europe Services Déchets a été reconduite.

10) Informations et questions diverses

Couverture mobile : La commune est inscrite au programme « New Deal Mobile » afin d'améliorer la couverture mobile du territoire.
Le président du SEASY a accepté qu'une étude radio soit menée à partir du Château d'eau de Marchais Parfond, mais celle-ci a été refusé par le développeur. Ce dernier a repéré un pylône situé rue de Cerqueuse qui pourrait convenir. C'est à l'étude par le développeur.

Travaux Sente du Bois : Les travaux de réaménagement de la sente du Bois devraient débuter fin juin, début juillet

Viabilisation des Meuniers : Les travaux de viabilisation du lotissement les Meuniers devraient débuter courant juin. Actuellement, un lot serait déjà réservé (en attente vente).

Parcelle AC 131 : Cette parcelle appartient officiellement à la commune à la suite de la procédure d'abandon de terres vaines et vagues entreprise par Madame Farvacques.

Chemin rural N°46 : La cession du chemin rural n°46 doit être signée devant le notaire début juin. Cela donne suite à la délibération 49/2019 : désaffectation du CR N°46 et à la délibération 05/2023 Cession du CR N°46 à titre onéreux.

Changement de Sous-Préfet : Départ de Madame la Sous-Préfète. Un(e) nouveau(elle) Sous-Préfet(e) devrait prochainement être nommé(e).

Réseau Chemin Lisant Médiathèque : Un agent de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines s'occupera désormais de la gestion du réseau. L'ensemble des communes du réseaux se répartiront les charges salariales de cet agent.
40 000,00€ ont été alloués par Rambouillet Territoire pour investir dans l'ameublement des médiathèques du réseau. Cette somme est répartie à part égale pour chacune des communes du réseaux. Les investissements réalisés resteront dans l'actif de Rambouillet Territoire.

Elections européennes : Elles auront lieu le dimanche 9 juin. Le bureau de vote est complet. Il y a 38 listes.

Prochain conseil municipal : jeudi 04 juillet 2024

Pruniers de France : Les Pruniers de France se sont réunis à Prunay-sous-Essonnes. L'année prochaine, notre commune accueillera cette manifestation.

Evènement inter villages : Les inter villages auront lieu le 22 et 23 juin. A ce jour 4 communes seraient prêtes à concourir : Le Perray-en-Yvelines, Rambouillet, Prunay-en-Yvelines et Auffargis. Toutefois, il manque quelques juniors dans l'équipe de notre commune. Fin des inscriptions le 31 mai 2024.

Prunay Info : Prochain Prunay infos à venir début juillet.

Course à l'hippodrome : Une course aura lieu à l'hippodrome le 15 septembre 2024. Cette année encore, notre commune y remettra un prix.

Point fibre : Quelques maisons neuves à l'Abbé n'avaient pas été recensées lors du déploiement de la fibre. TDF, indique les personnes dans ce cas doivent faire les demandes officielles de raccordement. A Villiers-Landoue, un problème de fourreau persiste et empêche le raccordement d'une maison.

Sécurité routière à Craches : Monsieur Julien Bailhache fait remonter au conseil municipal que les véhicules circulent extrêmement vite à Craches et qu'il y a de nombreux points où le manque de visibilité se révèle être dangereux pour rejoindre la route départementale 101. Madame Claire Poirion, habitant ce hameau confirme ces points dangereux. Il en ressort qu'il faudrait travailler sur cela pour améliorer la sécurité routière sur ce hameau.
Monsieur le Maire approuve la mise en place d'un groupe de travail qui recenserait les points d'insécurité et qui prendrait contact avec le Département pour envisager des solutions afin de garantir la sécurité dans ce Hameau.

La séance est clôturée à 22h15.

Le Maire **JP MALARDEAU**	**1er Adjoint** **L BERTHIER**	**2ème Adjoint** **G PIGNANT**
3ème Adjoint **JL CHAPART**	**Conseiller Municipal** **J BAILHACHE**	**Conseiller Municipal** **M BOURGY**
Conseiller Municipal **R MATHIEU**	**Conseiller Municipal** **R AMELINE**	**Conseillère Municipale** **C POIRION**
Conseiller Municipal **M ESPIEUX**	**Conseiller Municipal** **B BANCE**	**Conseillère Municipale** **C KELLER**
Conseiller Municipal **N CHAUSSIER**		